

Août 2021

Cette année encore, la MSA Bourgogne s'engage auprès des 4 Conseils Départementaux de Bourgogne pour favoriser l'emploi dans la viticulture.

De nombreux viticulteurs rencontrent des difficultés pour recruter de la main-d'œuvre en période de vendanges. Afin d'accompagner ces professionnels, les 4 Conseils Départementaux de Bourgogne ont décidé de renouveler l'opération « activités saisonnières » permettant aux bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) de signer un contrat de travail saisonnier et de cumuler un salaire avec leur allocation, sans perte de droits. Ainsi, les viticulteurs recrutent plus facilement et les bénéficiaires du RSA retrouvent le chemin de l'emploi.

Cette action est menée en partenariat avec Pôle Emploi, les Chambres d'agriculture, les Fédérations départementales des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA), l'Association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture (ANEFA) et les Caisses d'allocations familiales (CAF).

Pour bénéficier de cette neutralisation de revenus, à l'issue de chaque période d'activité, le bénéficiaire RSA doit, par mail ou par courrier, transmettre au Conseil départemental de son lieu de résidence, une copie de son ou ses bulletins de salaire faisant apparaître les périodes et les montants perçus issus des vendanges, en précisant son numéro d'allocataire. Après instruction du dossier, le Conseil départemental transmettra ces informations directement à leur CAF ou MSA en charge du versement du RSA.

Coordonnées des Conseils Départementaux

Côte-d'Or : par mail : demandersa@cotedor.fr
par courrier : Conseil Départemental de la Côte-d'Or
Service Politiques d'Insertion
53 bis rue de la Préfecture
CS 13 501
21035 DIJON

Nièvre : par mail : rsa-saisonnier@nievre.fr
par courrier : Conseil Départemental de la Nièvre
Service Gestion des droits RSA
Hôtel du Département
58039 NEVERS CEDEX

Saône-et-Loire : par mail : dils@saoneetloire71.fr
par courrier : Conseil Départemental de la Saône-et-Loire
Service Insertion - Pôle RSA
Espace Duhesme
18 rue de Flacé
CS 70126
71026 MACON CEDEX

Yonne :

par mail : rsa@yonne.fr

par courrier : Conseil Départemental de l'Yonne
Direction Prévention Insertion
Service Administratif, Financier et Juridique
16-18 boulevard de la Marne
89089 AUXERRE CEDEX

Pour information

Ce dispositif couvre l'ensemble des activités saisonnières du domaine agricole (maraîchage, arboriculture,...). Pour plus d'informations, il convient de prendre attache auprès du Conseil Départemental de son lieu de résidence.